

Chantier

«On est 25 dans la rue... Et on meurt à petit feu»

Installé face au chantier du CEVA, un boulanger livre bataille pour être indemnisé par la Ville de Genève

Marie Prieur

«Depuis le 28 mars, j'attends mon chèque!» résume le boulanger du plateau de Champel, Didier Billaudel. Voilà plus de quarante jours (soit le délai référendaire) que le Municipal de la Ville de Genève a validé le principe d'une indemnisation des commerçants impactés par les chantiers liés à la construction du CEVA sur le territoire de la commune. C'était le 6 février. Pourtant, telle sœur Anne, Didier Billaudel ne voit rien venir.

De quoi désespérer le boulanger et excéder le conseiller municipal PLR Adrien Genecand, auteur de la proposition. «Rémy Pagani (Ndlr: conseiller administratif chargé des Constructions et de l'Aménagement) a l'autorisation de dépenser. Il peut le faire mais il s'y refuse, lance-t-il. Il n'a pas envie de dédommager les commerçants car cela met en cause la gestion et la planification des chantiers par son département. En l'occurrence, dans ce cas précis, il ne se passe plus rien derrière cette palissade depuis l'été 2017!»

Dépôt et pétanque

Sur place, derrière le long panneau de tôle beige, on distingue du matériel entreposé et des toilettes de chantier. Un paysage quasi inerte que Didier Billaudel observe depuis la fenêtre de son appartement, situé juste au-dessus de son commerce. «Je prends le chantier en photo tous les jours», indique le quinquagénaire, dépité. Commencé en 2012, le chantier de la gare du futur CEVA s'est achevé à la fin du mois d'août 2017. Reste désormais à réaliser les aménagements en surface, à la charge de la Ville. En attendant le début de ces travaux, l'endroit sert de dépôt, de parking ou parfois de terrain de pétanque pour les ouvriers du CEVA.

Pendant ce temps, au sous-sol



Didier Billaudel, boulanger à Champel, attend l'application du vote du Municipal. LAURENT GUIRAUD

«Rémy Pagani a l'autorisation de dépenser. Il peut le faire mais il s'y refuse»

Adrien Genecand
Conseiller municipal PLR

de la boulangerie, Didier Billaudel n'a pas le temps de taquiner le cochonnet. Tout en confectionnant des croissants d'un tour de main, il explique: «Les CFF sont venus nous voir bien avant que les travaux ne commencent. Ils nous ont informés sur la durée du chantier et nous ont fourni des dates précises.»

En fonction de la perte de chiffre d'affaires, preuves comptables à l'appui, les commerçants ont été indemnisés. De 250 000 francs au départ, le montant atteint 492 000 francs en 2015. Le dernier versement tombe en août 2017. Date à laquelle le boulanger s'est adressé à la Ville pour une demande d'aide financière en compensation de la perte subie.

«Mon chiffre d'affaires a chuté de 70%», indique Didier Billaudel. Depuis septembre 2017, pour compenser, on ouvre le dimanche. Les trois vendeuses sont passées de 100 à 50%. Nous étions quatre au labo, nous ne sommes plus que deux. Je travaille non-stop, entre 350 et 400 heures par mois, sans prendre de salaire pour moi et en mettant de l'argent de ma poche.»

Son avocat, Me Jean-Marc Siegrist, mène la bataille sur le plan

juridique, devant le Tribunal administratif de première instance. «Il faut distinguer un chantier qui dure quelques mois d'un chantier qui s'étend, comme ici, sur plusieurs années et qui a un impact majeur sur les habitudes des consommateurs», souligne-t-il. Et de citer l'exemple du chantier de la galerie technique des Rues-Basses, «pour lequel les commerçants ont été dûment indemnisés».

«Je compatis...»

Face aux critiques, Rémy Pagani explique attendre l'avis de l'Autorité de surveillance des communes quant à la validité de la délibération du Municipal. «Je compatis, assure le magistrat d'Ensemble à Gauche. Mais, c'est un problème de sûreté juridique. La question étant de savoir si le Municipal est habilité à m'ouvrir une autorisation d'indemnisation de 500 000 francs par an.»

De son côté, l'Autorité de surveillance des communes confirme que ce dossier est en cours d'instruction et qu'aucune décision n'a pour l'heure été rendue. «On est 25 à travailler dans la rue... Et on meurt à petit feu», conclut Didier Billaudel en enfournant sa tournée de croissants.



L'exiguïté de l'actuel cabinet dentaire de Pinchat augmente le stress des patients handicapés. LAURENT GUIRAUD

Enfin un cabinet dentaire adapté aux handicapés

Cure de jouvence en vue! Des fonds ont été trouvés pour retaper l'installation actuelle, gérée par la clinique dentaire

«On doit offrir un cabinet dentaire digne de ce nom aux personnes handicapées. Retaper l'installation du foyer de Clair Bois-Pinchat est même une priorité», assurait Mauro Poggia, conseiller d'État en charge du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), dans notre édition du 14 octobre 2015. Exiguïté de l'espace augmentant le stress des patients et limitant la qualité de leurs traitements, installation médicale intégrée au bureau et non conforme à la stérilisation du matériel: tels sont les principaux griefs qui avaient alors été formulés sur ce lieu accueillant des handicapés issus de tout le canton*.

Mais deux ans et demi plus tard, «ces conditions archaïques», selon les termes de Pierre Coucourde, directeur général de la Fondation Clair Bois, s'apprentent à disparaître: l'institution a enfin trouvé les fonds pour moderniser le cabinet de Pinchat, géré par la clinique dentaire universitaire, qui date d'une quinzaine d'années. «La rénovation sera prise en charge par le DEAS au prix de 386 424 francs, informe Mauro Poggia. Cet investissement pourra également servir à la prise en charge de résidents d'EMS.»

Les choses n'ont certes pas avancé aussi vite que l'ambitionnait le patron du DEAS... mais cela n'altère pas la satisfaction de Pierre Coucourde: «Nous sommes évidemment ravis! On est pour l'heure loin des équipements idéaux qui existent aujourd'hui. Les personnes handicapées méritent un cabinet dentaire semblable à celui de

tous les autres patients. Elles doivent être traitées comme tout le monde.» En fonction du planning actuel, le futur cabinet devrait être opérationnel à la fin d'octobre. Le projet prévoit de l'installer dans des locaux plus spacieux, mis aux normes, avec deux fauteuils et une petite salle de réveil. Cela permettra de faire des interventions sous anesthésie, avec un protocole spécifique pour ce public. Un vrai plus, vante Pierre Coucourde: «Jusqu'à présent, l'Hôpital de Belle-Idée était le seul endroit où nous pouvions emmener nos usagers ayant besoin d'anesthésies générales.»

«La rénovation sera prise en charge par le DEAS au prix de 386 424 francs»

Mauro Poggia Conseiller d'État

Rappelons qu'à Genève, même si les handicapés peuvent se faire soigner en cabinet privé, seuls le foyer de Clair Bois-Pinchat et Belle-Idée sont spécialisés dans les soins dentaires pour cette catégorie de la population qui nécessite une prise en charge spécifique. Soigner des personnes avec handicap n'est en effet pas aisé, ce d'autant plus qu'il n'existe pas de formation spécifique. Des problèmes de recrutement et des carences sont ainsi soulevés par Pierre Coucourde: «Il faut une vraie envie pour travailler dans le domaine; les médecins ne sont, en outre, pas toujours suffisamment armés pour prendre en charge cette catégorie de patients.»

Laurence Bézaguet

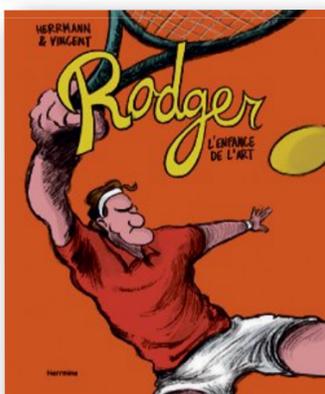
* De Clair Bois, mais aussi de Foyer Handicap, des EPI, d'Aigues-Vertes, d'Ensemble (etc.), ainsi que de domiciles privés.

PUBLICITÉ

Tribune de Genève

Livre

L'Enfance de l'art dévoile l'enfance mythique de "Rodger" jusqu'à son sacre mondial chez les juniors. Rodger naît d'une volonté divine. Il est doué de qualités exceptionnelles qui vont lui attirer très tôt reconnaissance et déconvenues. Son père et sa mère, décelant ses talents hors norme, décident de faire de lui le numéro un du tennis. On assiste alors à la fabrication du champion Rodger aidée, entre autres, par un maître bouddhiste zurichois, le Conseil fédéral, un préparateur physique sadique, Martina Hingis ou encore Nelson Mandela...



Herrmann Editions - Genève
Format 21,8 x 26cm
80 pages en couleur
Relié

Bulletin de commande

Je désire commander

ex. du livre "RODGER"

- Prix de vente abonnés TDG : Fr. 19.80*
- Prix de vente public officiel : Fr. 24,80*

N° d'abonné(e) :

Ce bulletin de commande est à retourner à :
Courrier : RODGER, Tamedia SA,
Marketing Tribune de Genève, rue de Rois, 1204 Genève

Internet : <http://livre.tdg.ch/>

Frâts de port et emballage, en sus.

M. Mme Mlle

Nom, prénom :

Rue, N° :

NPA/Localité :

E-mail :

Téléphone privé :

Téléphone mobile :

Date : Signature :

